

## **SPORT SCOLAIRE FACULTATIF EVILARD – INFORMATION AUX PARENTS**

Chers parents,

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants de 2H jusqu'en 8H au sport scolaire facultatif. Les enfants ont à leur disposition un large éventail d'activités.

Le sport scolaire facultatif est une activité extrascolaire, néanmoins organisé par l'école. Le sport scolaire complète les offres, plutôt tournées vers la compétition, proposées par les clubs sportifs et encourage les enfants à faire de l'exercice physique et à poursuivre la pratique d'un sport tout au long de leur vie, individuellement ou au sein d'une société.

Les cours de sport scolaires sont dispensés par des monitrices et moniteurs J+S qualifié-e-s. Ils se déroulent sur un semestre.

### **Programme – Inscription - Coûts**

Par son inscription, l'élève s'engage à participer régulièrement aux cours, jusqu'à la fin de la période prévue. L'inscription aux cours se fait à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint. Les élèves peuvent s'inscrire à autant de cours qu'ils le souhaitent. Veuillez remplir une inscription par cours et faire parvenir les formulaires à la Direction.

### **Remarques importantes**

- **Délai d'inscription : lundi 20 janvier 2020. La liste des sports proposés et le formulaire d'inscription se trouvent sur le site internet de l'école d'Evilard.**
- Les participant-e-s reçoivent une confirmation par e-mail avant la semaine blanche.
- Les cours commencent la deuxième semaine après la semaine blanche et se terminent aux vacances d'été 2020.
- Un minimum de 10 inscriptions est requis pour qu'un cours ait lieu.
- Le nombre maximal de participant-e-s par cours est de 24.
- S'il y a trop d'inscriptions pour un cours, les places seront attribuées par tirage au sort.
- La contribution parentale s'élève à CHF 50.00 par cours semestriel et est facturée dès que l'enfant a assisté à 2 cours. **Cela donne à votre enfant l'occasion de se faire une idée en assistant au cours la première semaine (sans frais).** Le montant de la facture doit être payé dans les 30 jours.
- Les absences doivent être annoncées à la personne responsable du cours.
- Si, pour des raisons dûment justifiées, un enfant doit quitter un cours dans le courant du semestre, cela doit être signalé par écrit à la Direction.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec la Direction :  
direction@ecoleevilard.ch